



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 7 février 2018

Le conseil est convoqué le mercredi 7 février, à 20h, à la maison des associations.

Présents : Mmes Créon Berthonneau Bernard Daniel Morisset MM. Lambert Nerbusson Brunet Tinel Grolleau Lavaud

Absents excusés : Mme Robereau, MM. Pasquet, Mollé

Absents avec procuration :

- Josiane BERNARD est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, les décisions prises en vertu de la délibération du 28 mars 2014.

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Dossiers :

1- Sécurisation RD 37 : engagement des travaux et demande de subventions :

Monsieur le Maire informe que le projet avance bien. Fin novembre, un chiffrage des travaux a été donné : environ 35 100 € HT. Il rappelle le détail des travaux qui seront réalisés : 2 chicanes au nord et au sud de la RD37 et 3 plateaux surélevés de 10ml.

Une réunion préalable sera organisée avant les travaux afin d'organiser la sécurité du chantier avec le cabinet Onillon et le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire explique que le projet pourra être financé par deux subventions : le Département à hauteur de 30% du montant des travaux et la DETR également à hauteur de 30% du montant des travaux soit un montant total de 21 060 €.

Monsieur le Maire tient à expliquer pourquoi le chantier peut paraître long à débiter. Tout d'abord, il y a eu l'élaboration du cahier des charges, le choix du maître d'œuvre, l'élaboration par le maître d'œuvre du dossier du projet ainsi que les plans, le chiffrage, les documents de l'appel d'offre et les demandes de subventions.

Il est proposé au conseil de valider l'engagement des travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider l'engagement des travaux de la sécurisation de la RD37

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour un montant de subvention de 10 530 € et dans le cadre de la DETR pour un montant de subvention de 10 530 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

2 – Rénovation de la mairie : Plus-values :

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus au niveau de l'accueil. Après analyse du bureau d'étude, il s'avère que l'humidité remonte du sol. Il est donc nécessaire d'appliquer un système anti-humidité avant la pose du lino. Cela engendre un surcoût de 1 108.38 HT €.

Aussi, après discussion, il a été constaté qu'il serait plus harmonieux de poser le lino sur tout l'ensemble des pièces du rez-de-chaussée. Ce surplus de travaux à un coût de 2 953.03 HT €. Soit pour l'ensemble de la pose du lino sur tout le rez-de-chaussée un coût de 4 061.41 HT €.

Lucie Morisset demande pourquoi ne pas avoir choisi du carrelage. Monsieur le Maire lui explique que les travaux auraient dû être beaucoup plus conséquent et donc plus cher.

Suite aux travaux d'électricité commencé dans les locaux, il a décidé de mettre un faux plafond dans le bureau back office. Le coût de ce surplus se monte à 337.50 HT €.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui il est demandé de voter des plus-values au programme mais que des moins-values sont à venir (porte coupe-feu en moins aux archives, la tranchée gaz qui n'aura pas lieu.

Monsieur le Maire informe que la demande de subvention dans le cadre de TEPOS est en bonne voie. La DDT, qui se charge du dossier, nous a relancer pour demander des informations complémentaires.

Il est demandé au conseil de valider les plus-values pour un montant total de 4 398.91 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider les plus-values concernant les travaux de rénovation de la mairie pour un montant de 4 398.91 € HT.

3 – Achat d'une tondeuse auto-portée :

Monsieur le Maire explique que la tondeuse auto-portée doit être changée.

Trois fournisseurs ont été consultés. Les critères portaient sur le prix, le type de matériel, l'utilisation, l'entretien. Des démonstrations des matériels proposées ont été organisées et un agent de la commune y a été associé.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'analyse des offres qui prenaient en compte aussi les critères en termes de maintenance.

Les propositions financières comportaient une remise commerciale et la reprise de l'ancien matériel.

Les propositions se valent sur différents critères mais ce qui fait la différence c'est la consommation en carburant.

Il est proposé de retenir le matériel proposé par l'entreprise Espace Emeraude de Nueil les Aubiers pour un montant de 20 500 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'auto-portée proposé par l'entreprise Espace Emeraude de Nueil les Aubiers pour un montant de 20 500 € HT.

4 – Prêt de barrières, tables, chaises ou grilles aux associations organisant de grands évènements sur le territoire :

Monsieur le Maire rappelle que le prêt de matériels pour les particuliers ou associations communales a déjà été voté. Le prêt de matériels entre commune existe mais il n'est rien demandé en termes de garanti. Par contre, la commune est de plus en plus sollicitée pour le prêt de matériel pour de grands évènements sur le territoire.

Afin de se garantir du bon retour du matériel et de son état, il est proposé de demander, comme pour les particuliers et les associations communales, lors de prêt, un chèque de caution et une attestation d'assurance. Le montant du chèque de caution sera de 50 € pour les tables, 50 € pour les chaises et les bancs et 100 € pour les barrières.

Il est proposé au conseil de valider les pièces justificatives demandées, mentionnées ci-dessus, lors de prêt de matériels lors de grands évènements sur le territoire.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider les pièces justificatives demandées, lors de prêt de matériels lors de grands évènements sur le territoire à savoir une attestation d'assurance et un chèque de caution de 50 € pour les tables, 50 € pour les chaises et les bancs et 100 € pour les barrières.

5 – Inventaire des points d'eau incendie :

Monsieur le Maire informe que les modalités et responsabilités en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relèvent du pouvoir de police administrative spéciale, placé sous l'autorité du Maire. Ce dernier doit s'assurer de l'existence et de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre les incendies au regard des risques à couvrir.

Monsieur le Préfet a arrêté le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie le 7 juillet 2017. Ce règlement dispose que le Maire prenne obligatoirement un arrêté fixant l'inventaire des Points d'Eau Incendie (PEI) publics et privés de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider l'inventaire des points d'eau incendie sur la Commune. (cf : annexe)

Martial Brunet demande le coût d'un poteau incendie et le nombre de points d'eau incendie sur la commune. Monsieur le Maire informe que le coût d'un remplacement peut varier entre 3 000 et 4 000 €/poteau et que sur la commune se trouve 37 points.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider l'inventaire des points d'eau incendie sur la Commune.

6 – Création d'un ossuaire dans le cimetière communal :

Monsieur le Maire informe qu'il est obligatoire qu'un cimetière possède un ossuaire afin de déposer les ossements lors d'exhumations ou de reprise de concession.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider la création d'un ossuaire dans le cimetière communal.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider la création d'un ossuaire dans le cimetière communal.

7 – Mise en place du télétravail :

Monsieur le Maire explique que l'agent faisant fonction de secrétaire de mairie a demandé la mise en place du télétravail pour une journée par semaine, soit le mercredi.

L'agent travaillerait à son domicile, avec un ordinateur portable de la commune. Cette action prendrait effet à partir du 1^{er} avril 2018.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 janvier 2018.

Monsieur le Maire explique qu'il en a été discuté entre l'agent et les adjoints, sur l'organisation, la sécurité, les assurances. Pour les usagers, Il n'y aura aucune incidence en termes d'ouverture de mairie car avec la nouvelle organisation de l'administratif, il y aura toujours un agent présent.

Il a été question aussi de la possibilité qu'un autre agent puisse demande cela mais au vu des postes occupés, il semble bien difficile de faire du télétravail.

Lucie Morisset demande si la protection des données sera assurée. Monsieur le Maire explique que le logiciel est en cloud donc sécurisé.

Pierre Tinel demande si le téléphone sera transféré. Monsieur le Maire explique que non car il y aura toujours un agent présent. Mais l'agent sera joignable sur ses heures de travail.

Maryline Daniel demande s'il y aura des incidences lors des absences d'un agent administratif. Cela n'aura aucune incidence.

Martial Brunet précise qu'un point sera fait à bout d'un an et que cette organisation n'est pas pour une durée indéterminée.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider la mise en place du télétravail pour la fonction de secrétaire de mairie.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider la mise en place du télétravail pour la fonction de secrétaire de mairie.

Questions diverses :

Radar pédagogique :

La commune a acheté un radar pédagogique. En ce moment, il est positionné sur la RD37. Ce radar fonctionne dans les 2 sens. Il est fourni avec un logiciel où l'on peut éditer des rapports. Ces rapports seront transmis à la police. Un 2^{ème} radar pédagogique va être acheté dans le cadre de la mutualisation entre communes.

Trésorerie :

Monsieur le Maire fait un rappel de la totalité des impôts prélevés sur la commune et ce que la commune récupère.

Sur un montant total de 2 432 855 € :

- Commune : 772 091 €
- EPCI : 1 014 347 €
- Département : 418 139 €
- Région : 228 278 €

Assainissement sur Ste Verge :

Monsieur le Maire informe que le poste au Pâtis va être refait entièrement et que la station d'épuration va être mise aux normes.

Travaux entrée de bourg de Pompois :

Une rencontre a eu lieu avec l'avocat. Me Chemin, huissier, a été mandaté afin d'établir un rapport sur les contestations. Toujours en attente du rapport. L'entreprise Gonord TP a repris contact avec TPPL et affirme que les travaux sont mal faits. Il est espéré un accord à l'amiable plutôt que d'aller jusqu'au procès qui pourra être long.

Motion contre les zones défavorisées :

Monsieur le Maire explique que la commune n'est pas concernée.

Rénovation de la mairie :

Le déménagement aura lieu semaine 8.

Lotissement Croix Camus :

Le permis est en bonne voie. L'EPF va contacter DSA pour le remboursement des terrains. L'appel d'offres a eu lieu. Il y avait 3 lots : VRD, Eclairage public, et Espaces verts.

Rue des chênes :

Des devis ont été demandés. Il ne reste plus qu'attendre le retour de la famille Martin pour l'acquisition d'une bande de terre.

Taxe d'habitation :

Monsieur le Maire rappelle que 80% des ménages ne paieront plus de taxe d'habitation à compter de 2018

Pour 2018, la commune ne sera pas trop impactée car le versement des centimes continuera à être versés tous les mois et des réajustements auront lieu en juillet et novembre.

Convention Bocage Pays Branché :

Au titre du lotissement de la Croix camus, la commune a pris à son compte l'aménagement du chemin à côté de VM Matériaux (aménagement bocager).

En lien avec la CCT, Bocage Pays Branché a lancé un appel à projet pour aider et financer des opérations de plantations de haies de plus de 100m linéaire. Notre projet compte 300m linéaire.

Un membre de l'association s'est déplacé. Le projet serait éligible. Il nous fournirait 907 plants à 0.50 centimes du plant.

Compétence incendie :

Monsieur le Maire a contacté l'ADM79 concernant l'entretien des poteaux incendie.

En effet, lors d'une réunion avec le SDIS, celui-ci avait informé que le SEVT n'avait pas le monopole concernant le renouvellement des poteaux incendie. Car comme le confirme l'ADM, ils ont la compétence eau mais pas Incendie. Celle-ci revient au maire.

Des demandes de devis de remplacement de poteaux incendie sont en cours afin de comparer avec ceux du SEVT.

Lettre insultante :

Nous avons été contactés par l'ASPAC de la Crèche, association de protection des animaux, car celle-ci avait reçu un courrier anonyme insultant la commune et le maire. Monsieur le Maire a été porté plainte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h20.